

autrement moins dures que celles imposées à celui qui a découvert le pot aux roses. En a-t-il profité pour établir un programme d'information sur les préjugés et la discrimination? Non, mais il a enquêté sur celui qui a dévoilé cette affaire et l'a licencié pour avoir abusé de ses privilèges téléphoniques. Le ministère a-t-il enquêté sur l'usage que faisaient tous les autres employés de leurs privilèges téléphoniques? Nous n'en savons rien puisqu'il refuse de nous répondre.

La ministre a observé un mutisme étrange pendant tout le déroulement de cette affaire. Nous voudrions qu'elle mette fin à son silence en ordonnant une enquête indépendante à ce sujet.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE CONTRAT DU GOUVERNEMENT—LE RÔLE DE DOUGLAS ROBSON

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un contrat de publicité de \$234,000 a été, semble-t-il, octroyé à la société Lawson Murray Ltd. Le président de cette société serait M. Douglas Lawson, le beau-frère du ministre. Le vice-président de cette société est, quant à lui, M. Douglas Robson, qui était, et est encore, le président de l'association de comté conservatrice dans la circonscription du ministre.

Le ministre des Finances a-t-il retenu les services de M. Douglas Robson, lorsqu'il est devenu ministre, afin de le conseiller et de l'aider à mettre sur pied le ministère? M. Robson a-t-il été payé par le ministère? M. Robson a-t-il eu accès à des documents du ministère ou a-t-il assisté aux séances d'information données par les fonctionnaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la majeure partie de ce que le chef de l'opposition a dit est exact. J'ai demandé à M. Robson, qui avait été mon chef de cabinet en 1979, de m'aider à faire bien démarrer mon cabinet parce que j'avais beaucoup trop à faire à ce moment-là. C'est ce qu'il a fait. Nous avons conclu un accord verbal selon lequel il serait payé, mais en fait, il ne l'a pas été. Au cours de cette période, ses responsabilités ont été exclusivement administratives et il ne s'est pas occupé d'orientations politiques.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le très hon. John Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'homme auquel le ministre a demandé de l'aider à mettre sur pied son bureau, et qui est resté à l'emploi du ministre, a eu vraisemblablement accès à des documents qui lui permettaient de savoir ce qui se passait au ministère des Finances. Il a par la suite quitté cet emploi pour reprendre son travail avec la maison Lawson Murray. Si je ne m'abuse, il était employé par cette société et il a demandé un congé, afin de venir à Ottawa aider le ministre.

Questions orales

Le ministre croit-il que dans ces circonstances l'octroi d'un contrat de publicité à cette société était justifié? A-t-il discuté avec M. Robson, s'il s'est entretenu avec lui verbalement, des lignes directrices du premier ministre relatives aux conflits d'intérêts? Ne croit-il pas que ces lignes directrices ont été violées? Juge-t-il qu'on ne peut reprocher quoi que ce soit ni à lui-même ni à M. Robson?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais préciser quelque chose très clairement. M. Robson a été assermenté en tant que mon chef de cabinet en 1979. Si je ne m'abuse, il a été assermenté à nouveau la dernière fois. Je tiens à signaler qu'il n'était plus administrateur de la société lorsqu'il était à mon service. Je crois que cette nuance ne devrait passer inaperçue au chef de l'opposition.

Je pourrais également ajouter que le travail qu'il a accompli était de nature administrative et n'avait rien à voir avec les orientations politiques de notre parti. Il connaissait ma façon de faire en 1979, alors qu'il était mon chef de cabinet. Il savait exactement ce que je voulais comme cabinet et il m'a donc été très facile de lui faire confiance pour le mettre sur pied, à une époque extrêmement difficile et occupée de ma vie.

● (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Cet homme, M. Robson, a quitté la société Lawson-Murray Limited pour venir aider le ministre, puis il a repris son poste dans cette société qui a reçu un contrat de publicité de \$234,000.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le 7 juillet 1984, le premier ministre a déclaré lors d'une conférence de presse publique: «Les frères et les beaux-frères se font nommer à des postes un peu partout. C'est un véritable scandale de traiter le peuple canadien, le Canadien moyen, avec un tel mépris». Le premier ministre n'estime-t-il pas que cette affaire de famille est un véritable scandale? N'estime-t-il pas que, dans le cas présent, on a fait preuve de mépris à l'égard des Canadiens? Le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il y a eu infraction aux directives en matière de conflits d'intérêts qu'il a élaborées pour ses ministres et leurs collaborateurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le ministre des Approvisionnements et Services peut, par exemple, et va, car je suis certain que mon très honorable ami souhaite l'avoir, déposer à la Chambre une attestation de l'intégrité absolue de cette entreprise. Par exemple, quand le contrat par appel d'offres indépendant lui a été confié par un autre ministre, elle a recommandé l'interruption des travaux en disant qu'il s'agissait d'un gaspillage de l'argent du gouvernement et que l'on pouvait économiser \$417,000. Je pense que cela montre bien l'intégrité phénoménale, non seulement de cette entreprise mais aussi du ministre des Finances et du genre de personnes, dont il s'entoure.